



PREFECTURE DE LA REUNION

CABINET

Saint-Denis, le 14 septembre 2006

ETAT MAJOR
DE PROTECTION CIVILE

ARRETE N° 3375 bis

Portant désignation du jury d'examen
du brevet national de monitorat des premiers secours

Le Préfet de la Réunion
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours,

VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation des moniteurs des premiers secours,

VU le décret n° 97 48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme,

VU l'arrêté du 8 novembre 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 relatif à la formation de moniteurs de premiers secours,

SUR PROPOSITION du directeur du cabinet,

ARRETE

ARTICLE 1 – Il est constitué un jury d'examen pour l'obtention du brevet national de moniteur des premiers secours, session du 14 septembre 2006.

ARTICLE 2 – Les membres du jury de cet examen sont désignés comme suit :

président :

- Mme Dominique SALORT, représentant M. le Préfet de la Réunion.

membres :

- M. Laurent CHAN CHIT SONG, médecin,
- M. Patrick HONORINE, instructeur national de secourisme,
- M. Jean-Yves CHINJOIE, instructeur national de secourisme,
- M. Alain CHOW KAM SHING, instructeur national de secourisme.

ARTICLE 3 – Monsieur le directeur du cabinet de la Préfecture de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet et par délégation
Le sous préfet, Directeur du cabinet
par intérim

signé

Claude VILLENEUVE